

LOCATION

■ **À louer maison** centre ville de Cambes (74 m²). RDC : 1 salon avec cuisine aménagée. Étage : 2 chambres, 1 salle d'eau avec meuble. Disponible de suite (demande garanties sérieuses) **05 56 23 35 01** ou **06 21 86 52 42** ou **06 17 40 76 76**
 ■ **Appart. pp rdc T3 55 m2** jardinet 85m² avec cabanon, 2 places parking privatives. Rés. d'Amaury. 550 € + charges et TEOM 50 € **07 77 79 56 96**

VENTE

■ **AV vêtements été/hiver fille/garçon** 1 € l'unité, 5 € les 10 pièces **06 20 88 96 64**
 ■ **Vêtements été femme** taille 36-38-40 en TBE, certains neufs ou très peu portés, 2 € l'article, **06 83 51 57 14**
 ■ **Vends canapé Ikea** 2 places. Model Ektorp. 2 housses : gris bleu et une blanche. 275 € (à débattre) **06 98 22 09 00**
 ■ **AV Clio diesel** pour pièces 400 € **07 77 36 77 55**
 ■ **Parc enfant** 10 €, lit parapluie 5 € bon état, maison poupée avec accessoires 10 € **07 82 36 34 23**

EMPLOI

■ **Recherche 12 heures** ménage, soutien personne âgée ou handicapée. Longue expérience. Références sérieuses. Contact **06 05 39 08 37**
 ■ **Dame fait repassage** à son domicile 12 € de l'heure travail soigné **06 10 85 26 72**
 ■ **Je suis assistante maternelle**, il me reste 3 places **06 85 98 72 87**
 ■ **Assistante maternelle agréée** a une place de disponible à partir de septembre **06 66 67 65 98**

RECHERCHE

■ **Légumes du potager** à acheter ou à ramasser de particulier à particulier **06 83 51 57 14**

AUTRES

■ **Donne canapé lit** 3 places **06 20 88 96 64**
 ■ **Cherche famille d'accueil** pour socialiser 2 adorables chatons créonnais de mère abandonnée **05 56 23 01 39**
 ■ **Trouvé vélo début juin** à Créon **06 95 48 75 69**
 ■ **Vous aimez la voile** sur le lac de Cazaux ? Je propose partage voilier, place au port, achat moitié, frais annuel ass. entretien **06 65 14 60 74**



CRÉON

H E B D O
 V E N D R E D I 2 1 A O Û T 2 0 1 5 # 1 5 8 9

ROSIÈRE ET ROSIER À LA FÊTE DU 28 AU 30 AOÛT

Le testament d'Antoine Victor Bertal a instauré ce qui est devenu depuis 1907 une tradition communale : le Rosier et la Rosière de Créon. La fête du village est depuis liée à cette tradition. Les festivités débuteront le **vendredi 28 août** par une soirée d'inspiration basque avec repas, qui se déroulera sous le préau de l'école élémentaire Albanie Lacoume. Le **samedi 29 août** verra se dérouler un concours de belote (9h - Brasserie St Léon) et un concours de pétanque (14h - rue de La Pelou) puis la dernière édition 2015 de La Piste sous les Étoiles (Musique et gastronomie à 20h - piste Roger Lapébie) suivie du traditionnel feu d'artifice (23h - Espace Jean Champagne). Le **dimanche 30 août** sera un grand jour pour la commune. Tout d'abord parce que le cortège de la 109^e Rosière, qui partira à 10h45 de l'EHPAD de la Pelou (boulevard de Verdun), empruntera un trajet nouveau par La Pimpine, Régano, Montuard, le centre de secours et les boulevards de Verdun et Victor Hugo, le cimetière pour se terminer place de la Prévôté à 12h. Sur le parvis de la mairie sera alors remis le

prix Bertal à Damien Soulet, Rosier 2015. Ensuite Mégane Beauvais sera couronnée 109^e Rosière de Créon. Un buffet champêtre clôturera cette cérémonie⁽¹⁾. Mais ce sera aussi un grand jour car seront présentes à Créon une dizaine de délégations des « Villes rosières de France ». Plus de 100 personnes venues de toute la France seront de la fête et participeront au cortège. La veille aura été désignée en mairie la 4^e Rosière de France, titre détenu depuis 2 ans par Créon, hors concours cette année.



Ces fêtes doivent être et rester un moment de retrouvailles de la population, un lien entre le passé et le présent comme ont pu l'être au mois de mai dernier les festivités liées aux 700 ans de la création de la bastide de Créon. « Anciens » et « nouveaux » habitants, vous êtes tous conviés à y participer. Les organisateurs et les élus vous attendent vendredi, samedi et dimanche prochains.

⁽¹⁾ Réservation à La Cabane à Projets, 32 rue Amaury de Craon - **05 57 34 42 55**

Durant tout le week-end, fête foraine sur la place de la Prévôté.



🍿 **LE PETIT PRINCE**
 Vendredi 21 et lundi 24 à 14h30

🍿 **LES NUITS BLANCHES DU FACTEUR (VO)**
 Vendredi 21 à 18h
 Dimanche 23 à 21h

🍿 **NOS FUTURS**
 Vendredi 21 et lundi 24 à 21h
 Samedi 22 à 18h
 Dimanche 23 à 17h30

🍿 **PIXELS (3D*)**
 Samedi 22 à 16h*, mardi 25 à 21h

LA SEMAINE PROCHAINE

🍿 **MISSION : IMPOSSIBLE ROGUE NATION**
 Mercredi 26 à 14h30

🍿 **LA DAME DANS L'AUTO AVEC DES LUNETTES ET UN FUSIL**
 Mercredi 26 à 21h, jeudi 27 à 18h

🍿 **PAPA LUMIÈRE**
 Jeudi 27 à 21h



SALLE ART ET ESSAI
 LABEL JEUNE PUBLIC

🕒 LA PISTE SOUS LES ÉTOILES

Rendez-vous le samedi soir à partir de 19 heures, sur la piste cyclable Roger Lapébie :

- **Samedi 22 août** : bal gascon progressif avec le groupe Faburden ;
- **Samedi 29 août** : jazz et chansons populaires avec Music'calmant – Proposé par le Comité des fêtes. La soirée sera suivie à 23h du feu d'artifice de la Fête de la Rosière 2015.

🕒 HORAIRES DE LA MAIRIE DE CRÉON

Depuis le **1^{er} juillet 2015**, les horaires de la mairie de Créon sont : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h (sauf juillet et août). Pas de permanence les samedis matin **22 et 29 août**.

🕒 STATIONNEMENT DEVANT LA POSTE

À compter du **mardi 15 septembre**, le stationnement devant La Poste sera limité à 30 minutes. Disque obligatoire.

🕒 LISTES ÉLECTORALES

Afin de faciliter la participation aux **élections régionales des 6 et 13 décembre** prochains, une loi du 13 juillet 2015 autorise, outre la révision annuelle de fin d'année, une révision exceptionnelle des listes électorales en 2015. Les demandes d'inscription sont recevables en mairie jusqu'au **mercredi 30 septembre 2015** (avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile). Voter est un droit. C'est aussi un devoir civique.

P R A T I Q U E

🕒 AGRICULTURE - GRÊLE DU 2 AOÛT 2013

Le Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) du 18 juin 2015 a émis un avis favorable à la demande de reconnaissance des pertes de fonds sur vignes en production suite aux orages de grêle du 2 août 2013, sur 117 communes de la Gironde, dont Créon. Les formulaires de demande d'indemnisation pour les exploitants ayant subi des dommages sont à retirer sur le site Internet de la Préfecture de la Gironde (rubrique : intempéries des 25-26 juillet et 2 août 2013). Les dossiers sont à déposer à la DDTM avant le **mardi 15 septembre 2015**. Renseignements supplémentaires **05 56 24 86 65** ou **05 56 24 85 59**.

🕒 FORMATION AU BABY-SITTING

La Cabane à Projets propose aux jeunes de 16 ans et plus qui veulent faire du baby-sitting/aide aux devoirs, une formation qui leur permettra de mieux appréhender ce job. Trois dates à retenir :

- **samedi 12 septembre** : Passage du PSC1 (Cabane à Projets) ;
- **samedi 26 septembre** : Journée « connaissance de l'enfant, loisirs, législation du travail, atelier de rédaction de CV, lettre de motivation, entretiens » (Cabane à Projets) ;
- **vendredi 2 octobre** : Job'dating baby-sitting, lieu à définir.

Inscription (30 €) jusqu'au 5 septembre au **05 57 34 42 52** ou contact@lacabaneaprojets.fr.

🕒 15^e NUITS DE LA SAUVE

Spectacle théâtralisé, son et lumière, dîner champêtre et autres surprises font la réputation de ces soirées qui attirent chaque année à l'abbaye de nombreux visiteurs. **Vendredi 4 septembre** à 21h : spectacle son et lumière et **samedi 5 septembre** à partir de 18h30 : soirée repas + spectacle son et lumière. Renseignements : **05 57 97 02 20**.

🕒 FORUM DES ASSOCIATIONS

Forum des associations le **samedi 5 septembre** à l'espace culturel de Créon, rue Montesquieu, de 9 h à 17 h. L'annuaire des associations "Créon bouge" 2015-2016 est disponible à l'accueil de la mairie ou sur www.mairie-creon.fr, rubrique Associations.

🕒 ATELIER CUISINE

La Cabane à Projets vous propose un atelier cuisine le **samedi 5 septembre** à 9h30 à l'EHPA (ex-RPA). Venez vous transporter en Guadeloupe et vous initier à la préparation des accras de morue, qui seront accompagnés de lentilles. Petit bonus : vous cuisinerez une soupe créole en entrée ! Participation : 6 € par adulte, gratuit pour les enfants. **05 57 34 42 52**.

🕒 LE CRÉONNAIS FÊTE LES VINS

En partenariat avec la mairie de Sadirac et la Maison des Vins de l'Entre-deux-Mers, l'Office de Tourisme du Créonnais organise la 5^e édition de sa Fête des vins le **dimanche 6 septembre**, qui met à l'honneur les viticulteurs de l'appellation. Vous pourrez associer ces vins à des produits gastronomiques locaux : fois gras, magret, huîtres, tapas et ... glace au claret. PASS DÉGUSTATION 5 € : comprenant 1 verre, 5 coupons dégustations, 1 coupon dégustation « Thé des vignes », 1 atelier d'initiation à la dégustation animé par le CIVB. De 11h à 19h à la maison du Patrimoine Naturel à Sadirac. Renseignements **05 56 23 23 00**.



🕒 FESTIVAL OUVRE LA VOIX

Depuis maintenant onze ans, le festival Ouvre la Voix offre un dernier souffle d'été aux amateurs de cyclisme et mélomanes. Le **samedi 12 septembre** à partir de 17h45, au bord de la piste cyclable Roger Lapébie, le festival associera balades à vélo, dégustation de produits locaux, découverte du patrimoine et concerts. Contact : **05 56 33 66 01 / 05 56 23 23 00**.

🕒 CONCERT D'ORGUE

Concert d'orgue à l'Église Notre Dame de Créon le **dimanche 13 septembre** à 17h avec Christian Mouyen, organiste de la Cathédrale St Front de Périgueux.

🕒 CHÈQUIERS CRÉON +

Les chèques Créon + sont disponibles à l'accueil de la mairie ! Ils permettent aux jeunes Créonnais (- 18 ans) de bénéficier de réductions auprès de nombreuses associations. Vous pouvez les retirer aux horaires d'ouverture de la mairie (sans rendez-vous) ou lors du forum des associations du **5 septembre**. Pour un premier retrait, se présenter avec un justificatif de domicile récent.

S.E.M.O.C.T.O.M.

🕒 DÉCHETS MÉNAGERS

Collecte tous les **lundis et jeudis**.

🕒 TRI SÉLECTIF

► **SECTEUR 1** collecte les **mardis 25 août et 8 septembre**.

Centre-ville et boulevards, avenue Suzanne Salvet / route de Camblandes et leurs rues adjacentes, routes de Maurin et de la Forêt, le Genestat et Piveteau.

► **SECTEUR 2** collecte les **mardis 1^{er} et 15 septembre**.

Constitué du reste de la commune.